



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
5 septembre 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 juin 2007, à 11 heures

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-38851 (F)



La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/1/BDI/3)

1. **Le Président** dit que, conformément à la pratique suivie lors des séances précédentes, il considérera que la Commission souhaite tenir une séance publique.
2. *Il en est ainsi décidé.*
3. **Le Président** suggère à la Commission d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PBC/1/BDI/3.
4. *L'ordre du jour est adopté.*

Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

5. **Le Président** appelle l'attention des membres de la Commission sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi qui doit être communiqué au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sous couvert de lettres d'accompagnement semblables.
6. S'il n'entend pas d'objection, le Président considérera que la Commission, dans sa configuration pour le Burundi, approuve l'élaboration de la stratégie intégrée de consolidation de la paix, dont un élément important est constitué par le Cadre stratégique, accompagné par les trois lettres de couverture conformément à la procédure convenue par le Comité d'organisation à sa neuvième séance (PBC/1/OC/SR.9).
7. *Il en est ainsi décidé.*
8. **M. Kamana** (Burundi) remercie la Commission du ferme appui qu'elle apporte à son pays dans les efforts que celui-ci déploie pour consolider une paix durable et une économie viable. L'approbation par la Commission du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi constitue un jalon important dans le processus de consolidation de la paix. Grâce aux efforts entrepris, le Burundi dispose aujourd'hui d'une armée et de forces de police intégrées et est un exemple de processus réussi de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le document dont la Commission est saisie tient compte des recommandations formulées par ses membres, par la société civile, par les groupes féminins, par les partis politiques et par les partenaires internationaux. Indépendamment des engagements pris par le gouvernement et par la Commis-

sion, le document à l'examen définit les rôles et les responsabilités que les partenaires du Burundi sont disposés à assumer en vue de consolider la paix. Le Gouvernement du Burundi est disposé à coopérer avec tous à la mise en œuvre, au suivi et à l'élargissement du Cadre stratégique, mais il importe au plus haut point d'entreprendre sans tarder son application et de ne pas se laisser distraire par des questions de procédure.

9. La réunion qui a eu lieu récemment à Dar-es-Salaam entre le Président du Burundi et le dirigeant du Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) – a donné un élan nouveau à l'application de l'accord de cessez-le-feu entre les parties. En outre, le chef du PALIPEHUTU-FNL est convenu de rentrer à Bujumbura pour poursuivre la mise en œuvre du processus de paix, qui doit commencer par la libération des membres emprisonnés de ce groupe.

10. Un autre aspect important du processus de consolidation de la paix est l'admission du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Avec la Conférence des Grands Lacs et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), la CAE offre un nouveau moyen de rattacher solidement le Burundi à la région. La visite qu'a effectuée récemment dans le pays le Président de la République-Unie de Tanzanie a également eu pour effet de promouvoir l'environnement de paix qui se développe peu à peu au Burundi.

11. Rappelant l'incapacité des partenaires d'honorer les engagements qu'ils avaient pris en raison des nombreuses conditions auxquelles ils avaient été subordonnés, M. Kamana fait savoir que la plupart des conditions ainsi posées ont été remplies, et il demande instamment à tous les partenaires d'honorer les engagements pris lors de la table ronde des donateurs qui a eu lieu récemment à Bujumbura afin de garantir l'issue heureuse du processus de consolidation de la paix.

12. **M. Abdelaziz** (Égypte) se félicite de ce que le Burundi ait réaffirmé son engagement de promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans le Cadre stratégique. L'Égypte compte continuer de coopérer avec le Burundi et considère que les parties intéressées doivent sans tarder entreprendre de mettre en place le Cadre stratégique. La répartition des tâches constitue un aspect important de ce processus, et il y a lieu de penser que la Commission agira en coordination avec les autres organes compétents de l'Organisation des Na-

tions Unies comme le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

13. La réunion tenue entre le Président du Burundi et le chef du PALIPEHUTU-FNL, ainsi que l'engagement qui a été pris à cette occasion d'organiser la libération de détenus et d'appliquer l'accord de cessez-le-feu, constituent des éléments extrêmement positifs.

14. Il faut établir une stratégie ou un mécanisme de suivi pour veiller à ce que les engagements assumés par les donateurs lors de la table ronde soient honorés en temps voulu. À ce propos, M. Abdelaziz attend avec intérêt de prendre connaissance des observations du Gouvernement du Burundi, du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et des autres partenaires quant aux mesures qui devront être adoptées pour mettre pleinement en œuvre le Cadre stratégique tout en assurant que les ressources financières qu'exige son application seront disponibles, ainsi qu'à la façon dont peuvent au mieux être coordonnées les activités des pays donateurs, des institutions financières internationales, du Fonds pour la consolidation de la paix et des autres sources de financement.

15. **M^{me} Gross** (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, des pays membres du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et le Monténégro, ainsi que de la Géorgie et de la Moldova, déclare que l'œuvre menée par la Commission est une preuve de l'engagement de la communauté internationale d'appuyer la réconciliation, le rétablissement de la paix et la prospérité au Burundi. Il importe que cet engagement apparaisse comme un encouragement des forces politiques et des populations du Burundi. La Commission doit prouver qu'elle facilite le processus de développement du Burundi, et l'Union européenne est résolue à contribuer à la réalisation d'objectifs substantiels dans un esprit de partenariat. Il est impératif de rétablir la stabilité politique et d'améliorer la sécurité au Burundi de sorte que les populations du pays puissent planifier leur avenir et celui de la prochaine génération.

16. Le processus qui a abouti à l'élaboration du Cadre stratégique a rassemblé une large gamme de parties prenantes et d'acteurs. Ce Cadre constituera pour le Burundi et ses partenaires les indications à suivre dans la quête de leurs objectifs communs. L'Union européenne continuera d'encourager et d'appuyer activement l'exécution par le Gouvernement du Burundi des

engagements qu'il a assumés et l'inclusion de la société civile au processus de mise en œuvre du Cadre stratégique, qui constitue un jalon important sur la voie de l'élaboration d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour le Burundi.

17. En conclusion, **M^{me} Gross** souligne qu'il importe au plus haut point d'établir une magistrature indépendante pour stabiliser le processus démocratique. Une réforme des lois est nécessaire aussi pour faire en sorte que ceux qui ont commis des actes de violence contre les femmes soient traduits en justice.

18. **M^{me} Mujuma** (Observatrice de la République-Unie de Tanzanie) félicite le Burundi des efforts déployés pour mettre au point un Cadre stratégique qui l'aide à échapper aux conséquences du conflit et de la pauvreté. Le Cadre stratégique constitue un outil de coopération qui reflète la confiance qui existe entre le Burundi, la Commission et les diverses parties prenantes. Il ne constitue pas une fin en soi mais est simplement un mécanisme grâce auquel la Commission pourra identifier les défis et les lacunes et y remédier et aider le Burundi à instaurer une paix durable.

19. **M^{me} Mujuma** appuie l'appel que le représentant de l'Égypte a lancé aux donateurs pour que ceux-ci honorent opportunément leurs engagements de sorte que le Burundi puisse relever les défis auxquels il est confronté. Le Cadre stratégique constitue en quelque sorte un examen de passage pour la Commission. Celle-ci sera félicitée d'avoir élaboré de tels cadres et de telles stratégies mais, en définitive, elle sera jugée sur la façon dont elle les mettra en œuvre.

20. **M. Mahmoud** (Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi), intervenant de Bujumbura par vidéoconférence, considère que le Cadre stratégique constituera la base de l'interaction entre le BINUB et la Commission, et exprime l'espoir que les membres de la Commission, dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie intégrée de consolidation de la paix qui vient d'être approuvée, respecteront les principes de coopération reflétés dans le Cadre stratégique, qui prévoit que la Commission doit réduire au minimum les conditions imposées en matière de rapports au Gouvernement du Burundi. La Commission devrait aider le gouvernement à améliorer le Cadre stratégique pour en faire le point de référence essentiel plutôt que d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix. De l'avis de M. Mahmoud, le BINUB ne dispose pas des moyens

nécessaires pour élaborer une telle stratégie. En fait, le Cadre stratégique a été établi sur les instructions de la Commission.

21. **M. Nshimirimana** (Coordonnateur pour le Burundi du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés), intervenant de Bujumbura par vidéoconférence en qualité de représentant de la société civile, déclare que la société civile prend une part active au processus de développement lancé dans le contexte du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, premier document en son genre qui ait été rédigé en collaboration et en consultation avec toutes les parties prenantes intéressées. M. Nshimirimana prend note avec satisfaction de la déclaration du représentant du Burundi. La société civile, pour sa part, a également assumé des obligations aux termes du Cadre stratégique et a pris l'engagement de promouvoir la réconciliation au niveau des communautés et d'appuyer l'égalité d'accès à la justice, notamment au moyen de mécanismes de négociation et de guérison des plaies laissées par le conflit. Des ressources seront nécessaires, toutefois, si l'on veut que lesdits engagements puissent être honorés. Aucun effort n'est épargné pour mobiliser les ressources requises de différentes façons. Il faut espérer que la Commission poursuivra ses importants efforts d'aide à la coordination et d'appui dans ce domaine.

22. **M. Deruffe** (France) déclare que le Cadre stratégique revêt une importance capitale dans la mesure où il reflète un engagement concerté de la part de la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement burundais de consolider la paix et de promouvoir le développement durable. La France fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ce processus. En outre, elle se félicite des efforts entrepris à Bujumbura pour consulter toutes les parties prenantes intéressées, y compris la société civile, les partis politiques, le secteur privé et les partenaires internationaux, concernant l'élaboration du Cadre stratégique. Étant donné les ressources limitées dont dispose le Gouvernement burundais, M. Deruffe associe sa délégation à la déclaration qu'ont faite les représentants de l'Égypte et de la République-Unie de Tanzanie, qui ont instamment engagé la Commission à suivre de près la mise en œuvre du Cadre stratégique. La Commission doit trouver les moyens de donner suite et effet au Cadre stratégique si elle veut que les nouveaux objectifs et les nouveaux défis reflétés dans le Cadre stratégique puissent être atteints et relevés. La délégation française

se félicite de l'élaboration par le Gouvernement burundais du Programme d'action prioritaire qui a été présenté à la table ronde des donateurs pour le Burundi qui a eu lieu en mai 2007. Par ailleurs, la réunion entre le Président du Burundi et le chef du PALIPEHUTU-FNL, en République-Unie de Tanzanie, constitue un jalon important sur la voie de la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu conclu entre le gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL. Enfin, il importe que la Commission continue de collaborer étroitement avec Bujumbura, notamment par vidéoconférence.

23. **M. Nsengimana** (Observateur du Rwanda) dit que sa délégation se félicite de l'adoption du Cadre stratégique et de la déclaration faite par le représentant du Burundi, qui constituent un pas important vers sa mise en œuvre. Le Cadre stratégique est l'aboutissement d'un processus d'intense collaboration entre toutes les parties prenantes intéressées aux échelons international et national, comme l'a souligné très clairement dans sa déclaration le représentant de la société civile du Burundi. L'implication nationale est un élément qui a caractérisé l'ensemble du processus. Le principal problème qui reste à résoudre est celui de la réalisation des objectifs et des priorités visés dans le Cadre stratégique. L'issue de la table ronde des donateurs montre que la communauté internationale est disposée à relever les défis. L'admission du Burundi et du Rwanda à la Communauté de l'Afrique de l'Est est un autre élément qui facilitera la mise en œuvre du Cadre stratégique. Le Gouvernement rwandais se félicite des progrès accomplis dans le contexte de l'accord intervenu entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL. Le Rwanda ne négligera aucun effort pour appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique. Son succès sera le succès de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies elle-même et sera de bon augure pour les autres pays qui risquent un jour d'avoir à entreprendre des processus semblables de consolidation de la paix.

24. **M. Fernie** (Royaume-Uni) dit que sa délégation se félicite elle aussi de la déclaration faite par le représentant du Burundi ainsi que des accords intervenus entre le Président du Burundi et le PALIPEHUTU-FNL et du rôle qu'ont joué la République-Unie de Tanzanie, l'Afrique du Sud et d'autres pour aider à faire avancer le processus. Tout cela montre que la consolidation de la paix exige non seulement des ressources mais aussi une volonté politique. Ces éléments positifs mettent également en relief l'importance d'une dimension régionale allant au-delà de sous-régions et englobant

l'Afrique dans son ensemble si l'on veut aider les pays à résoudre leurs problèmes de consolidation de la paix. Le Cadre stratégique constitue pour le Gouvernement du Burundi et la Commission une bonne base qui leur permettra d'avancer. L'essentiel est de le mettre en œuvre. Il faut par conséquent avancer rapidement tout en reconnaissant les contraintes que cela suppose, particulièrement sur le terrain au Burundi. Le dernier paragraphe du Cadre stratégique, concernant l'examen et le suivi des progrès accomplis, revêt une importance critique à cet égard. La délégation britannique insiste tout particulièrement sur la nécessité d'"échelonner les efforts". Elle se félicite également de la satisfaction qu'a manifestée le représentant de la société civile quant au déroulement du processus consultatif. Bien qu'il faille se féliciter des consultations internationales qui continuent d'être menées à un niveau élevé, la poursuite de larges consultations locales est en définitive plus importante.

25. La délégation du Royaume-Uni est vivement consciente de la nécessité de ne pas surcharger le Gouvernement burundais et l'équipe des Nations Unies à Bujumbura en leur imposant des obligations excessives en matière de rapports ou de documentation. Enfin, le dernier paragraphe du Cadre stratégique précise clairement que le mécanisme de suivi devra être fondé sur le calendrier établi dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les autres cadres existants afin de réduire la charge représentée par le travail administratif imposé au gouvernement.

26. La Commission a un rôle à jouer en mobilisant l'appui politique et financier nécessaire pour surmonter les obstacles qui entravent la consolidation de la paix. La délégation britannique appuie les progrès accomplis lors de la table ronde des donateurs qui s'est tenue récemment au Burundi. Il importe que les engagements pris soient honorés. Il faut également continuer de mettre l'accent sur l'appui de caractère non financier, qui reste au moins tout aussi important que l'appui financier du point de vue de la consolidation de la paix au Burundi.

27. **M. Hayee** (Pakistan) s'associe aux orateurs qui l'ont précédé pour considérer comme des éléments extrêmement positifs la déclaration qu'a faite le représentant du Burundi et la collaboration qui s'est instaurée entre le gouvernement et la Commission, aussi bien dans le pays qu'au Siège. L'un des principaux résultats des efforts déployés par la Commission pour promouvoir la consolidation de la paix au Burundi est l'atten-

tion que la communauté internationale continue d'accorder au pays. La Commission a identifié les domaines d'activités sur lesquels doit être mis l'accent et les objectifs prioritaires à atteindre en vue de consolider la paix au Burundi; l'allocation de ressources par le Fonds pour la consolidation de la paix constitue un autre aspect important. Le Cadre stratégique marque l'aboutissement de vastes efforts dirigés par le Gouvernement du Burundi et tous ses partenaires; il constitue un instrument de dialogue qui concrétisera l'engagement mutuel entre les Burundais, la Commission et les autres parties prenantes et devra constituer la base de la poursuite des travaux. La délégation pakistanaise a été heureuse d'apprendre que, comme l'a déclaré le représentant du Burundi, le gouvernement de son pays est satisfait de l'œuvre accomplie par la Commission. Il faudra accorder une attention particulière à la mise en œuvre du Cadre stratégique, particulièrement pour ce qui est de la mobilisation des ressources et l'exécution des engagements pris.

28. **M. Kodera** (Japon), se félicitant des déclarations du représentant du Burundi, déclare que la délégation japonaise est encouragée par l'évolution récente de la situation sur le terrain et par la volonté manifestée par le gouvernement de continuer à collaborer avec la Commission. La délégation japonaise se félicite également de l'adoption du Cadre stratégique, bien qu'il reste beaucoup à faire encore pour le mettre en œuvre. Le Japon a déployé des efforts considérables pour contribuer aux activités de la Commission, et notamment aux réunions qu'elle a consacrées au Burundi, et est résolu à coopérer avec toutes les parties prenantes intéressées pour mettre en œuvre l'important instrument que constitue le Cadre stratégique.

29. **M. Hamburger** (Pays-Bas) fait observer que l'adoption du Cadre stratégique constitue un pas important sur la voie de l'élaboration d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix et reflète un consensus. Ce résultat, cependant, est moins ambitieux que celui qu'attendait la délégation néerlandaise. Il importe de ne pas surcharger le Burundi en lui imposant des obligations excessives en matière de rapports. La Commission doit mener à bien un processus de consolidation de la paix, et non se laisser entraîner dans la paperasserie. Il faut avancer rapidement pour continuer à développer le Cadre stratégique et à identifier les politiques et activités à exécuter pour consolider la paix, en les reliant étroitement aux cadres existants, comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

La Commission devra également prendre prochainement une décision sur la répartition des responsabilités en ce qui concerne la suite des mesures à prendre. Elle pourra apporter la preuve qu'elle a facilité le processus en faisant porter son attention en priorité sur la nécessité pour tous les donateurs d'honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir un appui, de mettre en place un processus d'examen et de suivi solide et transparent, comme décrit dans le dernier paragraphe du Cadre stratégique, et de soutenir l'engagement de toutes les parties prenantes locales au Burundi.

30. **M. Tarragô** (Brésil), se félicitant de la participation du Gouvernement burundais à l'élaboration du Cadre stratégique, déclare que ce document a ouvert la voie à l'implication continue de la communauté internationale dans le processus de consolidation de la paix. L'incorporation au Cadre stratégique d'initiatives existantes comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été judicieuse. La Commission ne doit pas refaire le travail déjà accompli sur le terrain, mais plutôt s'acquitter de son mandat, qui est de mobiliser des ressources, de coordonner les efforts des partenaires et de susciter l'appui de la communauté internationale à la consolidation de la paix au Burundi. Le Cadre stratégique devra servir de guide pour la suite des travaux de la Commission et des autres partenaires et pour l'établissement d'une carte des activités existantes et l'identification des lacunes qu'elles comportent. Il devrait être mis en place un mécanisme de suivi, de préférence fondé sur les mécanismes existants, sans pour autant imposer de charges supplémentaires au Gouvernement burundais. L'œuvre de la Commission doit être mesurée à l'aune de sa capacité d'aider le Burundi, ainsi que la Sierra Leone, à rétablir une paix et une stabilité politique durables ainsi qu'à relancer l'économie. Avec l'appui de la communauté internationale, le Burundi pourra mettre en œuvre le Cadre stratégique et ainsi faire un grand pas sur la voie de l'objectif que le gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont fixé lorsque la situation postconflictuelle a été soumise à l'examen de la Commission.

31. **M. Faaborg-Andersen** (Observateur du Danemark), se félicitant de l'importante et encourageante déclaration faite par le représentant du Burundi, dit que des progrès considérables ont été accomplis depuis la première réunion de la Commission. Depuis lors, celle-ci est apparue comme étant la principale instance de discussion de la situation au Burundi à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement burundais a déployé des efforts louables pour contribuer au processus

de consolidation de la paix. Sa participation active a assuré une solide implication locale dans ce processus et devrait servir de modèle pour d'autres efforts semblables de consolidation de la paix. L'association au dialogue de la société civile et d'experts s'est avérée être extrêmement utile et pourrait indubitablement être renforcée à l'avenir. Le Cadre stratégique est une base solide pour la poursuite des travaux de la Commission.

32. La Commission doit maintenant consolider ses travaux et mettre un accent encore plus marqué sur l'établissement d'un ordre de priorités et d'un calendrier en vue d'échelonner les différentes interventions. Bien qu'elle ait clairement un rôle à jouer dans le suivi et la mise en œuvre des interventions prioritaires, elle pourrait facilement, en l'absence de points de référence précis, perdre de son acuité. Il importe par conséquent de continuer à définir ce point de référence. Cependant, cela ne doit pas avoir pour effet d'alourdir la paperasserie administrative ou d'imposer au Gouvernement burundais de nouvelles obligations en matière de rapports, outre que cela irait à l'encontre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le processus de suivi et de comparaison par rapport aux points de référence est étroitement lié au processus, plus large, de mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

33. Le Gouvernement danois souhaiterait que l'ordre du jour de la Commission englobe un plus grand nombre de pays, y compris des pays qui sortent à peine d'un conflit. C'est là une question à laquelle le Comité d'organisation devrait accorder la priorité. Enfin, le Gouvernement danois approuve le rôle joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en tant que force motrice de l'effort entrepris. La Commission doit apporter la preuve qu'elle comble une lacune du système international en matière de consolidation de la paix après un conflit. La participation active du Bureau l'aidera beaucoup à y parvenir.

34. **M^{me} Mladineo** (Croatie) souligne l'importance de l'engagement manifesté par le Gouvernement burundais de remettre le pays sur la voie de la paix et de la stabilité. L'implication nationale dans le Cadre stratégique constitue une base solide pour les travaux de la Commission étant donné qu'en l'absence de paix et de stabilité, rien ne pourra être accompli. M^{me} Mladineo félicite le Gouvernement burundais des mesures qu'il a prises, qui contribueront à stabiliser l'environnement régional. Au cours de la nouvelle étape qui s'ouvre, et qui revêtira une importance capitale, la situation devra

continuer d'être suivie et des mesures devront être adoptées pour aider à définir les processus et les indicateurs et éliminer les obstacles. La délégation croate convient qu'il faut, lors de la définition des points de référence, maintenir un équilibre appropriée afin de ne pas imposer de fardeau excessif aux capacités du gouvernement.

35. **M. Palous** (République tchèque), faisant observer que la participation de toutes les parties prenantes a revêtu une importance capitale pour l'adoption du Cadre stratégique, considère que la plus forte valeur ajoutée que la Commission puisse apporter consistera à continuer de centrer sur le Burundi l'attention de la communauté internationale. Pour éviter le risque que le pays ne retombe dans un conflit, il importe de consolider les stratégies existantes, comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Comme le Gouvernement burundais ne dispose que de capacités limitées de mettre en œuvre le Cadre stratégique, l'appui de la Commission contribuera notablement à la consolidation de la paix. Il importe pour tous les pays qui sortent d'un conflit que les efforts entrepris au Burundi soient couronnés de succès, car ils pourront ainsi tirer profit des enseignements retirés.

36. **M. Valenzuela** (Observateur de la Commission européenne) déclare que l'adoption du Cadre stratégique marque le début plutôt que l'aboutissement d'un processus. Il appuie les dispositions qu'il contient en matière d'examen et de suivi. L'apport de la Commission de consolidation de la paix viendra des efforts qu'elle mène pour identifier les priorités et les échelonner dans une perspective à court et à long terme, et c'est pourquoi il importe de relier le Cadre stratégique aux priorités à long terme.

37. **M. Doraiswami** (Inde) fait observer qu'il importe au plus haut point que le Cadre stratégique reflète une implication nationale et les aspirations partagées du Gouvernement du peuple burundais. La délégation indienne se félicite de l'accord récemment intervenu à Dar-es-Salaam, qui met en relief l'importance des initiatives de paix aux échelons régional et sous-régional. Il est essentiel que les engagements pris lors de la table ronde soient honorés, eu égard en particulier à l'importance que revêt la reprise de l'activité économique, qui exigera des interventions ciblées de grande envergure. Il faut agir immédiatement sur le terrain et fournir un appui afin de renforcer les capacités du Gouvernement burundais de s'aider lui-même.

38. **M. Wolfe** (Jamaïque) fait valoir qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement durable; par conséquent, il faut mettre un accent égal, dans le Cadre stratégique, sur la reprise de l'activité et le développement économiques et sur les progrès en matière de droits de l'homme et de promotion de l'état de droit. Chacun attend beaucoup de la Commission dans son rôle de mobilisation de l'aide, et M. Wolfe se demande si les 35 millions de dollars qui ont été annoncés jusqu'à présent ont été décaissés. Il faut en arriver au point où la communauté des donateurs puisse créer un environnement propice à la reprise économique et aux investissements.

39. **M. Amieyefori** (Nigéria) appelle l'attention de la Commission sur la nécessité de mettre en œuvre d'urgence le Cadre stratégique. Il se félicite des réunions qui ont eu lieu entre le gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL dans un esprit de réconciliation et il espère qu'elles se poursuivront, étant entendu qu'il ne doit pas y avoir de vainqueur et de vaincu. Enfin, les engagements pris en matière d'assistance doivent être honorés si l'on veut éviter de susciter une crise en décevant les aspirations suscitées.

40. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) se félicite de l'adoption du Cadre stratégique mais rappelle aux parties prenantes du Burundi qu'elles doivent continuer de participer activement au processus. La Commission n'a aucun précédent auquel elle puisse se référer dans ses travaux et est très éloignée de la situation sur le terrain. M. Meurs demande aux parties prenantes de la guider en indiquant quelles sont les mesures qui ont donné des résultats et dans quel domaine un appui financier et autre est requis.

41. **M. Mahmoud** (Représentant exécutif du Secrétaire général au Burundi), intervenant de Bujumbura par vidéoconférence, formule au nom des parties prenantes un certain nombre de conclusions concernant la discussion. Les parties prenantes sont encouragées et rassurées d'apprendre que la Commission de consolidation de la paix a approuvé un cadre stratégique et non une stratégie intégrée de consolidation de la paix dont l'élaboration se ferait attendre. Elles sont encouragées aussi de savoir que la Commission est aussi soucieuse qu'elles le sont elles-mêmes d'entreprendre et de mettre en œuvre d'urgence le Cadre stratégique, qui est un moyen pour parvenir à une fin et non une fin en soi. Elles reconnaissent également que, si l'on veut que le Cadre stratégique soit véritablement un document servant de base de travail, il faut veiller à ne pas multiplier les mécanismes de

suivi et d'évaluation et que chacun doit veiller à ce que les mécanismes mis en place servent à suivre l'exécution à la fois du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique, comme mentionné au paragraphe 88 de ce dernier.

42. **M. Kamana** (Burundi) déclare que les observations formulées et les avis exprimés sont une preuve de plus que la Commission de consolidation de la paix a l'intention de réussir dans les efforts qu'elle déploie pour aider le Burundi à sa sortie du conflit.

Questions diverses

43. **M. Deruffe** (France) dit qu'il est regrettable que la Commission ait seulement disposé, pour sa discussion, d'une version anglaise non officielle du Cadre stratégique. Il demande instamment que l'importance du multilinguisme soit prise en considération lors des travaux futurs de la Commission.

44. **M. Attiya** (Égypte) dit qu'il est entendu pour la délégation égyptienne que la déclaration que le Président doit faire à la presse reflétera l'accord intervenu à la neuvième séance du Comité d'organisation.

La séance est levée à 13 heures.